

Collectif pour la Sauvegarde du Jardin de l'Eglise St Louis
Robertsau,
21 rue Charles de Foucauld
67 000 Strasbourg

Mardi 20 novembre 2012

Monsieur Roland Ries

Maire de la Ville de Strasbourg
Ville et CUS
1, parc de l'Etoile
67076 Strasbourg cedex

Objet : remise de **1365 pétitions** « pour sauvegarder le Jardin Paroissial de l'Eglise Saint Louis » et contre la suppression de l'emplacement réservé ROB C7 pour rendre constructible le jardin de l'Eglise St Louis et le verger attenant.

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez c'est avec un grand étonnement et surprise que nous avons appris au début de l'été, sans concertation au préalable, la modification du POS n° 35 qui veut rendre constructible le Jardin de l'Eglise St Louis et un verger attenant.

Nous avons eu l'honneur de vous rencontrer le 27 octobre dernier au marché de la Robertsau, pour vous faire part de notre préoccupation et attirer votre attention sur ce jardin remarquable et son environnement.

L'ensemble de cet espace vert est situé au centre de la Robertsau dans un lieu patrimonial constitué par un ensemble remarquable de bâtiments de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle.

Les architectes qui ont fait cet ensemble urbain, dans lequel le Jardin de l'Eglise a toute sa place, sont de grands architectes de Strasbourg de l'époque de la Neustadt que vous voulez inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit des architectes Johann Carl Ott (architecte en chef de la ville de Strasbourg à partir de 1886 qui se retira en 1908) et Gustave Oberthur. JC Ott a réalisé le collège de la Robertsau et G Oberthur plusieurs villas de la rue Charles de Foucauld (n°9, 13, 14, 15, 16) ; l'ensemble constitue un ensemble cohérent rare avec des bâtiments et villas réalisés par ces deux architectes. Parmi d'autres de leurs œuvres, on trouve aussi :

- le Lycée International des Pontonniers (JC O et GO)
- l'Ecole des Arts Décoratifs (1, rue Académie, Strasbourg) (JC O)
- Pont d'Auvergne à Strasbourg (JC O)
- Collège Foch. 30 rue du Maréchal Foch (JC O)
- Collège Charles Fey. 3, quai St Nicolas, Strasbourg (JC O)

- Villa Martzolf aux Contades. (GO)
- Grands Magasins Goldschmidt. 2-3, place Kléber (GO)
- Grands Magasins Tietz. 27, rue du vieux marché aux vins (GO)
- Caisse des malades. rue de Lausanne (GO)
- Habitations avenue de la forêt noire, place des romains... (GO)

Plusieurs de leurs réalisations sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques.

Cet endroit remarquable avec son Jardin et le verger, soit 26 ares au total, est un petit poumon vert qui fait respirer notre quartier ou ces espaces se raréfient et qu'il conviendrait d'ouvrir au public. D'ailleurs le commissaire enquêteur dans le rapport d'enquête publique indique que le jardin est « très agréable à regarder ».

Il est précisé dans le rapport que le foyer envisagé sur le jardin paroissial « ne portera en superficie que sur un petit tiers du jardin paroissial au sud de celui-ci ». Dans ce rapport du commissaire enquêteur il est ensuite précisé « qu'il paraîtrait vraiment dommage que ce qui peut en rester (environ 2/3) soit encore une fois touché » et de fait, le commissaire enquêteur dans sa deuxième réserve du rapport demande de ne pas inscrire au POS un emplacement réservé A39 de 3 mètres de large entre les rues Charles de Foucault et Jeanne d'Arc. Or un représentant éminent du conseil de fabrique a affirmé à deux reprises lors d'une réunion tripartite mairie-église-association le 5 novembre 2012 au centre administratif et dans un article des DNA du samedi 17 novembre 2012 que le « projet d'avenir de maison de la paroisse » serait construit « sur les 2/3 de la parcelle ». Manifestement cette modification du POS paraît dépourvue de projet précis.

Une construction au-delà du tiers devrait être considérée par les tribunaux compétents aux motifs d'illégalité du processus.

Par ailleurs, si un nouveau foyer est construit qu'advient-il de l'ancien foyer qui a pourtant été bien utile pendant le dernier siècle. Ne serait-il pas possible d'envisager de le rénover avec l'aide de la Mairie comme pour les autres cultes ?

En outre, ROB C7 est un emplacement réservé place publique pour 26 ares et le changement de POS lui donnerait une affectation privative. Nous estimons que ce changement serait très important et qu'il nécessiterait une large concertation.

Quatre semaines après avoir eu l'honneur de vous rencontrer au marché, nous vous apportons **1365 pétitions** « pour sauvegarder le jardin paroissial de l'église Saint Louis » et contre la suppression de l'emplacement réservé ROB C7. Ceci montre une grande sensibilisation des habitants à ce patrimoine et ce jardin symbolique de la nature précieuse et vulnérable en ville.

De fait, en l'état des choses nous vous demandons de ne pas modifier le POS pour ce qui est du Jardin de l'Eglise et du verger attendant de ne pas supprimer l'emplacement réservé ROB C7.

Les habitants de la Robertsau et tous ceux qui ont signé cette pétition seront attentifs à la décision que vous prendrez quant à ce projet de rendre constructible ce Jardin au centre de la Robertsau afin de préserver ce lieu remarquable de notre quartier.

Les pétitions remises ce jour sont des copies certifiées conformes par huissier de justice, nous tenons à la disposition de Monsieur le Maire les originaux.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif pour le Sauvegarde du Jardin de l'Eglise St Louis :

M. Philippe Leonelli, Président du collectif, 21 rue Charles de Foucauld, Strasbourg

M. René Hampé, Président de l'ADIR, rue du Dr François, Strasbourg

M. François Habersetzer, Président de l'AAJA 17 rue Jeanne d'Arc Strasbourg

M. Didier Risoud, Vice Président de l'AAJA

Mme Françoise Werkmann, Présidente de Strasbourg-écologie

Mme Karima Mimouni, Membre du collectif